



Marre des contraintes



Les Postiers disent NON à la Prime Performance !

Après 5 réunions de discussions, plus que de réelles négociations, le verdict a été sans appel : à la demande de la DTR sur la signature d'un accord « Prime Performance » : 3 Organisations syndicales sur 4 ont répondu NON !!!

Cette position de la CGT, CFDT et SUD correspond bien à celle des conducteurs PL de la DTR dans leur grande majorité. Non pas que les postiers n'aient pas besoin d'argent, quand aller au travail coûte de plus en plus cher chaque semaine. Les collègues refusent que des contraintes supplémentaires pèsent sur leur travail pour espérer toucher une prime trimestrielle brut de 112.50€ et une hypothétique surprime de 50 euros en fin d'année :

- ✓ Si la consommation de carburant est stable
- ✓ Si pas d'accident responsable ou de sinistre trop coûteux
- ✓ Si pas d'arrêt maladie
- ✓ Si une économie de 15% sur le coût annuel des réparations

De 90€ à 112.50€ !

22.50€ voilà l'effort royalement consentie par la DTR aux organisations syndicales. C'est avec si peu que le directeur espérait nous voir dégainer le stylo. Cette proposition à fait flop Sauf pour Force Ouvrière qui après avoir vainement tenté de résister a fini par capituler en donnant l'accord pour sa signature.

La DTR revient à la charge avec une part fixe.

Après 6 jours de réflexion, la direction est revenue vers les syndicats avec une nouvelle proposition. Christophe BABOIN, lors d'une commission de dialogue social (CDSP) à la DRLOI le 18 mars, pensant répondre à une des revendications portées par la CGT et SUD fait l'annonce d'une part fixe dans la prime.

En proposant de geler pour 2021 dans la prime, la part de 30% correspondant au critère « économie de carburant » la DTR s'est moquée de nous une fois de plus, mais a gagné la signature de la CFDT qui curieusement y a vu une avancée. Un représentant de cette organisation syndicale, présent le 12 mars pour la dernière plénière, où il s'était montré catégorique, a annoncé qu'ils signeront l'accord. Comprenez qui pourra !!

Petits calculs pour bien comprendre :

Dans un premier temps, Christophe Baboin propose de payer pour 2021 30% de la prime annuelle soit 135€. Ce qui fait 33,75€ bruts par trimestre. Puis dans un deuxième temps, le directeur national du Transport se voulant généreux annonce avec fierté qu'il arrondit à 150€ le montant de la prime bloquée soit 15€ de plus.

On passerait de 33.75€ à 37.50€ bruts par trimestre, la belle affaire.

Ainsi resterait 250€ pour le critère accidentologie et réparations, sachant que le présentisme minorera le montant des primes versées.

Pour CGT et SUD, tout ça n'est pas sérieux et en tout cas ne répond pas aux revendications du personnel qui s'est exprimé le 9 novembre. Nos demandes sont restées insatisfaites. **Cette part fixe nous l'avons bien demandée mais sous la forme d'une prime de conduite et avec un montant différent.**

Nous ne signerons pas cet accord au rabais qui se profile : Deux préavis seront déposés.

CGT et SUD revendiquent

**Une véritable prime de conduite
(sans contrepartie)
Pas de critère de présentisme**

**Il est temps de dire stop !
Le 6 avril,
tous et toutes en grève !**

